

Image not found or type unknown



Retrogradation éventuelle

Par **LinalInverse**, le **19/10/2023** à **07:18**

Bonjour

En CDI depuis plusieurs mois, j'occupe plusieurs fonctions au sein de la société qui m'emploie.

J'ai décidé de me former de mon propre chef en cours du soir afin d'obtenir un diplôme.

J'en ai parlé au gérant, lui précisant que je serai de trmps en temps pas disponible certains weekends, afin de travailler sur les cours.

Il m'a menacé de me retirer par signature d'avenant mon poste a responsabilités pour ne m'en laisser qu'un.

Est ce legal?

Cordialement

Par **janus2fr**, le **19/10/2023** à **07:48**

[quote]
pour ne m'en laisser qu'un.

[/quote]
Bonjour,

Que voulez-vous dire ?

Par **P.M.**, le **19/10/2023** à **08:21**

Bonjour,

Il faudrait savoir ce que prévoit le contrat de travail et s'il est prévu que le travail du week-end fait partie de vos fonctions...

Vous retirer par signature d'avenant votre poste à responsabilité ne veut rien dire car vous n'allez pas accepter de le ratifier...

Par **Cousinnestor**, le **19/10/2023** à **09:05**

Hello !

Linainverse, la question de base est de savoir ce qui est convenu (contrat de travail) avec votre employeur en ce qui concerne votre disponibilité pour travailler tous les WE ou certains WE...

Dites-nous le en nous donnant la formulation exact de votre engagement / délai planification de votre travail ces WE.

A+

(oups... doublon avec MP)